

5. Les écoles de Vernioz.

le 29 juillet 1884 Dictée

L'Instituteur

L'instituteur est le remplaçant des parents qui, n'ayant pas le temps ni le pouvoir d'instruire eux-mêmes leurs enfants les confient à ses soins ou à sa garde. — Les enfants d'une école sont donc pour l'instituteur comme une famille d'adoption. — Par suite ils lui doivent en classe l'obéissance, etc. tout bon, en tout temps, le respect la reconnaissance et l'affection.

Composé

Le Premier homme politique à prendre conscience de l'importance de l'instruction publique dans notre pays, fut certainement Danton, lorsqu'il affirma :

« Après le pain, l'instruction est le premier besoin du peuple ».

Sans vouloir faire l'histoire de l'enseignement, rappelons que plusieurs traits de son organisation sont esquissés par la loi Guizot (1833), la loi Falloux (1850) et la loi Duruy (1867). Guizot, ministre de l'instruction publique, fit voter une loi organisant l'enseignement primaire. Chaque commune de plus de 500 habitants doit avoir une école. Le local et le salaire de l'instituteur sont à la charge des communes.

De 1880 à 1890 paraissent les textes qui règlent la structure et le fonctionnement de l'enseignement du 1er degré.

16 juin 1881 : gratuité

28 mars 1882 : obligation scolaire de 6 à 13 ans et neutralité de l'école.

19 juillet 1889 : charges réparties entre l'état, les départements et les communes.

Historique des écoles de la commune

Le 22 octobre 1836, le préfet demande l'établissement d'une école à Vernioz.

15 février 1837 :

Le conseil municipal se réunit et reconnaît, à l'unanimité, le bienfait de la loi de 1833.

Le problème est de savoir dans laquelle des deux sections se tiendrait l'école ?

« Mrs Contamin, Vallin Jean-Baptiste, Chardon, Chapuis et Vallin Vincent, considèrent que l'école doit être dans le point central de la commune, et autant que possible, à égale distance de chacune des deux sections... »

Le conseil est d'avis d'acheter un terrain pour construire l'école :

« Ce moyen là, paraît le plus propre à concilier les intérêts des deux sections de Saint Alban et Vernioz et de mettre fin à une animosité qui dure depuis longtemps et qui pourrait avoir des suites très graves pour la commune... »

Ils décident, en attendant, que l'école sera établie dans l'ancien presbytère de Vernioz.

26 février 1837 :

Le Conseil Municipal demande à Mrs les membres du comité supérieur

« de bien vouloir pourvoir à la nomination d'un instituteur. »

Les élèves qui fréquenteront l'école paieront 1,50 f par mois, non compris les indigents qui seront désignés par le comité local et seront admis gratuitement à l'école.

14 octobre 1839 :

Le Conseil Municipal se réunit pour décider de l'achat d'une partie des bâtiments de Mr Contamin pour la somme de 1 800 francs.

Part de la commune 908,22 f.

Souscription volontaire des habitants de Vernioz 900 f.

28 février 1840 :

Le bâtiment n'étant pas au centre de la commune, mais à une extrémité, certains conseillers refusent cette proposition et demandent la reconstruction de l'ancien bâtiment du sieur Contamin.

28 novembre 1840 :

Le maire propose de loger chez lui l'instituteur Mr Jean Meifsernilly, ayant exercé à Villeneuve de Marc. Ce logement ayant paru à l'assemblée plus « convenable ».

26 août 1841:

Le conseil rejette l'arrêté de Mr le Préfet qui autorise l'acquisition de la maison Contamin sous le prétexte qu'il y a 102 enfants scolarisés à Saint Alban et Vitrieu et 52 à Vernioz.

Le trajet pour les enfants de Vitrieu, obligés de passer par la vallée de la Varèze, seul chemin existant, est beaucoup trop long.

7 novembre 1841 :

Le Conseil proteste :

- l'école de Vernioz ne répond pas aux vœux de la majorité (pas assez centrale) ;
- les fonds recueillis pour la construction de l'école ont été détournés pour l'achat de la maison Contamin ;
- les habitants ayant souscrit volontairement se sentent frustrés.

20 juin 1843 :

Beaucoup de réparations entraîneraient trop de frais pour la commune qui ne veut pas payer pour d'autres communes (des enfants de Petit Cour, des Côtes d'Arej se rendent à Vernioz ; 12 étrangers sur 29 élèves).

12 novembre 1848 :

Heures d'ouverture de l'école : - l'été : 7h - 11h / 14h - 18h
- l'hiver : 8h - 12h / 13h - 17h

14 février 1849 :

Le Conseil refuse le projet de Mr le Préfet, d'avoir une bibliothèque communale. Les dépenses envisagées, 3 à 400 f augmenteraient la charge des contribuables.

6 juin 1870 et 1er mars 1871 :

Une proposition a été faite pour modifier les statuts de l'école :

- l'école communale de garçons de Vernioz deviendrait école communale mixte et recevrait les filles jusqu'à l'âge de 11 ans.
- l'école libre de filles de Saint Alban deviendrait école communale mixte et recevrait les garçons jusqu'à l'âge de 11 ans.

Mobilier à acheter à l'école mixte
de St Alban-de-Varèze

Mobilier classique

		fr. c.
1 ^o	1 Poêle à feu	50 " "
2 ^o	1 Bureau de sapin	10 " "
3 ^o	1 Sein tableau de lecture	10 " "
4 ^o	14 Portes manœuvr.	4 " "
5 ^o	2 Balais	2 " "
6 ^o	1 Serrure à la porte d'entrée	2 50

Mobilier de l'Institutrice

1	Pétrin pour trois pains en bois ciré	15 " "
1	Bois-fait-passer sur le toit	6 " "

Total 79 50

L'Institutrice

Garnier & Maria



Photo non datée

19 mai 1879 :

A la suite d'une visite de Mr le Sous-Préfet, le Maire demande au conseil de délibérer sur sa proposition : construction d'une école entre les deux villages.

Extrait de la délibération :

« Monsieur le Maire donne lecture des délibérations du 12 novembre 1878 et 14 avril 1879, relatives à la construction d'une école de garçons et d'une salle de mairie au village de Saint Alban.

Il a ensuite rappelé, que dans la récente visite faite à la commune par Mr le Sous-Préfet, ce magistrat, tout en reconnaissant qu'il n'est pas juste de maintenir l'école de garçons à Vernioz, n'a pas été d'avis de la transporter à Saint Alban, mais qu'il a proposé de l'installer à 5 ou 600 mètres de là, entre les deux villages, sur le bord de la route n°37, dans un endroit tout à fait isolé. En conséquence, Mr le Maire engage le conseil à délibérer sur le point de savoir s'il y a lieu d'accueillir la proposition de Mr le Sous-Préfet. »

Le Conseil Municipal refuse :

« Le conseil après avoir délibéré : en ce qui concerne l'école de garçons,

- considérant que le lieu choisi par Mr le Sous-Préfet, est trop éloigné des habitations, pour qu'en cas d'accident, les élèves puissent être secourus assez promptement, sans compter les mille inconvénients qui peuvent résulter pour l'enfance d'un isolement aussi complet.....

- considérant que ce raisonnement repose sur des erreurs de fait et de principe ; qu'en effet, d'une part, il ne peut être ici question de droits acquis, parce qu'en pareille matière, c'est toujours l'intérêt du plus grand nombre qui doit être consulté, que Saint Alban est non seulement le point central indiscutable du territoire et de la population de la commune de Vernioz, puisque la section de Vernioz ne comprend pas plus de 65 foyers, tandis que Saint Alban – Vitrieu en compte 78 ; sans compter une bonne partie de la section même de Vernioz (15 foyers) dont les habitants peuvent aller au lieu proposé...

- considérant au surplus que l'emplacement proposé appartient à un propriétaire qui en demande un prix très élevé, et que l'acquisition du terrain nécessaire, soit au bâtiment, soit au jardin de l'instituteur, coûterait au moins 2 500 à 3 000 francs tandis qu'à Saint Alban la commune pourrait disposer d'un emplacement des plus favorable, situé au cœur du village, et d'un prix très modéré, et qu'elle obtiendrait gratuitement de la fabrique un jardin pour l'instituteur ... »

Après de nombreuses propositions d'emplacements, de discussions parfois orageuses, l'inspecteur d'Académie demande la construction de deux écoles identiques dans chaque section.

16 novembre 1880 :

L'inspecteur d'Académie s'adresse à Mr le Préfet :

« Il en résulte, 1°) que Vernioz est actuellement plus favorisé que Saint Alban au point de vue scolaire, 2°) que chacun de ces villages a son existence propre, et que d'enlever à l'un pour favoriser l'autre, c'est entretenir une division regrettable dont on ne peut prévoir le terme.

La conséquence de l'exécution du projet, dont j'ai parlé plus haut, quelque avantageuse qu'il paraisse, serait de rendre Vernioz l'ennemi de Saint Alban.

Ajoutons que la majorité du Conseil Municipal, qui est aujourd'hui à Saint Alban, pourrait se déplacer, et que de nouveaux projets, tout à l'avantage de Vernioz, chef-lieu, ne tarderaient pas à surgir.

Pour satisfaire tous les intéressés, je ne vois qu'une solution : construire une école de garçons à Vernioz qui serait maintenue dans cette section. Ces mesures seraient subordonnées évidemment à la création à Saint Alban d'une nouvelle école, spéciale aux garçons. »

20 février 1881 :

Le conseil demande que l'école de Saint Alban soit l'école principale (étant plus importante par le nombre d'élèves) et l'école de Vernioz, école de hameau. 5 membres de Vernioz refusent.

26 mai 1881 – 8 août 1881 :

Les conseillers acceptent enfin la construction de deux écoles, l'une à Saint Alban, l'autre à Vernioz (modification des plans de l'école de Vernioz).

INSPECTION
ACADÉMIQUE
DE L'ISÈRE

OBJET :

Construction
de deux écoles de garçons
dans la Com^mune de Vernioz.

ACADÉMIE DE GRENOBLE

Grenoble, le 18 Août 1881



Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous retourner le dossier relatif à la construction de deux écoles de garçons, l'une à Vernioz, l'autre à St. Alban de Varèze, hameau de cette Commune.

La construction d'une école de garçons à Vernioz répond à un besoin réel; en effet, celle qui existe est insuffisante, malsaine, et au point de vue de sa solidité, elle est loin de donner toutes les garanties désirables; de plus, il n'y a ni cour, ni pièce couverte, ni fontaine; le logement de l'instituteur ne comprend pas les pièces réglementaires.

La construction d'une école au hameau de St. Alban de Varèze ne s'impose pas moins; ce hameau possède actuellement une école visitée fréquemment par 60 enfants; il est hors de doute que l'instituteur ne peut donner à son enseignement tous les développements qu'exigent les nouveaux règlements scolaires; d'un autre côté, les enfants de ce hameau ne peuvent, à cause de la distance des chemins solitaires qui y conduisent, se rendre aux écoles de Vernioz. Il y a donc nécessité de doubler cette école.



Monsieur le Préfet à Grenoble

21 mai 1882 :

Création d'une caisse des écoles, on vote une somme de 25 francs.

15 novembre 1883 :

L'école de Saint Alban étant presque achevée, le Conseil Municipal demande la création d'une école ordinaire pour que l'administration puisse nommer un titulaire.

24 juin 1888 :

Vente de l'ancienne école de Vernioz.

9 juin 1892 :

Règlement définitif des constructions scolaires.



13 juin 1921 :

Le Conseil Municipal, suite à l'avis positif du commissaire enquêteur, en date du 12 juin 1921, décide de mettre en vente l'ancienne maison d'école, au sud du village « sise au lieu dit Cortet, d'une contenance totale, sol, bâti, cour et aisance de 1 a 8 ca...mais vu l'état de vétusté et de délabrement dans lequel se trouve la dite maison, et les frais considérables pour la remettre en état, estime donc la valeur totale à 1 500 francs. »

Noël Poizat, propriétaire à Vernioz, se porte acquéreur.

République Française — Commune de VERNIOZ (Isère)

VENTE

de

l'Ancienne Maison d'Ecole

Le Maire de la commune de Vernioz donne avis au public que le **Dimanche 25 Septembre courant**, à 3 heures de l'après-midi, il sera procédé dans la salle de la Mairie de Vernioz, à St-Alban, à la vente publique et à l'amiable, par devant lui, assisté de deux Conseillers municipaux et de M. le Receveur municipal, suivant délibération du Conseil du 3 Avril 1921, de **l'ancienne maison d'école de garçons de Vernioz et ses dépendances**, désaffectées à cet usage.

Les plans des lieux sont déposés à la Mairie de Vernioz à la disposition du public.

VERNIOZ, le 10 Septembre 1921.

Le 17 mars 1932 :

Monsieur le Maire propose de choisir un emplacement pour la construction d'une deuxième école à Saint Alban en remplacement de la vieille école (salle des fêtes, et cantine actuelles).



« L'emplacement qui conviendrait le mieux serait au sud de la route, en face de l'école de garçons. »

Cet emplacement appartient à Mr Pierre Nardin qui le céderait au prix de 10 francs le m².

Le 15 janvier 1933 :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de construction de cette école. Mais il a fallu attendre le 3 septembre 1955, jour de la réception définitive des travaux.





Au bord de la route, le nouveau bâtiment est spacieux, pimpant, bien éclairé. Ici tout est simple, mais bien compris pour une utilisation pratique.

Sur un côté du préau, les W-C sont discrètement aménagés : sur le côté opposé, une petite pièce précède la classe déjà garnie de bureaux en tube et en matière plastique.

La jeune Renée Durif offrait une gerbe à Mr le Préfet et, après quelques secondes d'intimidation devant la superbe tenue d'été de Mr Ricard, lui adressait un compliment.

A VERNIOZ

Inauguration de la première école prototype à prix réduit d'une série qui fait de l'Isère un département pilote.

Mr le Préfet annonce :

91 classes nouvelles pour notre département.

Vernioz 1er août ;

Vernioz, village de 500 habitants de la région viennoise, aura eu l'honneur de connaître la première consécration d'une expérience tentée dans l'Isère pour accélérer les constructions scolaires à prix modéré.

Vernioz dans le canton de Roussillon voulut bien servir de cobaye pour remplacer sa vieille classe de Saint Alban de Varèze, ce gros hameau qui reçoit aussi un contingent d'écoliers d'Assieu, dont le quartier de la Charina s'étend de l'autre côté de la Varèze.

La petite commune n'aura pas à regretter son rôle de cobaye, l'essai étant devenu une belle réussite.

La petite Anne-Marie Ollagnier tendait les ciseaux à Mr le Préfet qui coupait le ruban tricolore barrant l'entrée de la cour de l'école. Les personnalités visitaient alors les locaux.

Mr le Préfet félicitait à son tour Mr Jourdan et son conseil municipal de l'audace dont ils avaient fait preuve en acceptant une formule nouvelle. ■

